



**PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LABAROCHE**

SÉANCE DU LUNDI 15 juillet 2024

Commune de Labaroche

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19H00.

Membres présents : M. Bernard RUFFIO (Maire), Mme Catherine OLRÉ (1^{ère} adjointe), M. Alain VILMAIN (2nd adjoint), Mme Catherine MERCKLE (3^{ème} adjointe), M. Marc PARMENTIER, Mme Elisa PERRIN, Mme Maryline BENTZINGER, M. Laurent COUTY, Mme Déolinda BARTHELME, M. Alain MARSCHALL, M. Jean-Luc THOMAS, Mme Suzanne ROUSSELOT et M. Jean-Michel MARCHAND.

Absents excusés :

Mme Nathalie SPETTEL qui a donné procuration à M. Alain MARSCHALL

M. Fabien FORMWALD qui a donné procuration à M. Jean-Michel MARCHAND

M. Arnaud KLINKLIN qui a donné procuration à M. Marc PARMENTIER

Mme Céline MICLO qui a donné procuration à Mme Elisa PERRIN

Mme Marianne HUARD qui a donné procuration à M. Bernard RUFFIO

M. Bernard BANGRATZ

Absents non excusés :

Président de séance : Monsieur le Maire, Bernard RUFFIO

ORDRE DU JOUR

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte-rendu de la séance précédente
- 3) Achat du bâtiment de l'ancien Crédit Mutuel : Avis des domaines
- 4) Achat de terrain « Derrière la Roche » - Réfection Tertre
- 5) Autorisation de signature du bail commercial : commerce de proximité Genêts
- 6) Communications
- 7) Divers

Point 1 - Désignation du secrétaire de séance

En vertu de l'article L.2121-15 du CGCT, le conseil municipal désigne son secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉSIGNE M. Jean-Michel MARCHAND comme secrétaire de séance.

Point 2 - Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance publique du Conseil Municipal du 02/07/2024 est adopté à l'unanimité.

Arrivée de M. Marc PARMENTIER

Point 3 – Achat du bâtiment de l'ancien Crédit Mutuel : Avis des domaines

Vu la délibération n°34-04/2024 du 26 avril 2024

M. le Maire évoque l'achat du bâtiment du Crédit Mutuel au 259, la Chapelle à Labaroche à la société CCM DU BRAND. L'immeuble se compose de la parcelle section 14 n°485.

M. le Maire informe les conseillers de l'avis des services de France Domaine (avis du 19/06/2024). La valeur estimée du bâtiment s'élève à **160.000€** (cent soixante mille euros) avec une marge de négociation de 20%.

Le prix d'achat à charge de la commune est négocié à hauteur de **190 000 €** (cent quatre-vingt-dix mille euros), pour l'ensemble des biens immobiliers évoqués ci-dessus.

De ce qui précède, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet achat,
- **APPROUVE** l'achat au profit de la commune de la parcelle section 14 n°485 appartenant à la CCM DU BRAND,
- **APPROUVE** un montant de 190 000 € pour le prix de vente,
- **APPROUVE** la prise en charge des frais d'acte par la Commune et le remboursement du prorata de taxe foncière à la CCM DU BRAND,
- **CHARGE** le Maire de réaliser toutes les formalités nécessaires à cette acquisition.

Point 4 – Achat de terrain « Derrière la Roche » - Réfection Tertre

La Commune souhaite acquérir la parcelle cadastrée section 4 n°28 appartenant à Mmes Dominique SCHMITT et Anne-Marie EHRHARD d'une superficie de 11,10 ares, dans le cadre de la réfection du Tertre « Derrière la Roche » pour l'assainissement communal.

Le prix évoqué avec les intéressés est de 100 € à l'are, soit 1 110,00 €. Les frais de notaires seront à la charge de l'acquéreur.

De ce qui précède, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet achat,
- **APPROUVE** l'achat au profit de la commune de la parcelle section 4 n°28 d'une superficie de 11,10 ares, appartenant à Mmes Dominique SCHMITT et Anne-Marie EHRHARD,
- **APPROUVE** le montant de 100 € à l'are pour le prix de vente soit 1 110,00 euros,
- **APPROUVE** la prise en charge des frais d'acte par la Commune,
- **CHARGE** le Maire de réaliser toutes les formalités nécessaires à cette acquisition.

Point 5 – Autorisation de signature bail commercial : commerce de proximité Genêts

M. le Maire rappelle aux élus que dans le cadre de l'aménagement de l'espace des Genêts un commerce de proximité sera implanté le long de la route départementale. Celui-ci sera confié en gérance à une enseigne de distribution via un bail commercial en l'état futur d'achèvement.

Le notaire en charge de l'élaboration et la signature de cet acte sollicite le conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (moins deux abstentions) :

- **APPROUVE** le bail commercial à signer avec la société CARREFOUR pour la gestion du futur commerce de proximité,
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents y afférents.

Point 6 – Communications

Néant.

Point 7 – Divers

Néant.

La séance est levée à 19h15.

*Date prévisionnelle du prochain conseil : **vendredi 6 septembre à 19h00 à la Mairie***

LABAROCHE, le 16 juillet 2024 TB/JMM/BR

Le secrétaire de séance

Jean-Michel MARCHAND



Le Maire

Bernard RUFFIO

